

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Tankversiegelung

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Tankversiegelung

Code du produit 072 Wagner

L'identifiant unique de 4C60-M0UH-600R-SOOM mofakult

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du Revêtements monocomposants à fonction spéciale mélange

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de lamofakult AGsociété/entrepriseIm Buchfeld 20

mofakult.ch
8500 Frauenfeld mofakult.ch
Tel. +41 52 730 05 30
www.mofakult.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

mofakult. Date de révision mo 04.05.2023 mofakult.ch

Version GHS 1

included in the second of the

Tankversiegelung GHS 1 Date d'impression 04.05.2023

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4, H302

Toxicité aiguë, Inhalation, Vapeurs, Catégorie 4, H332

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Cancérogénicité, Catégorie 2, H351

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée, Inhalation, Catégorie 2, H373

Sensibilisants respiratoires, Catégorie 1, H334 Sensibilisants cutanés, Catégorie 1, H317 Danger par aspiration, Catégorie 1, H304

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique,

Effets narcotiques, Catégorie 3, H336 Liquides inflammables, Catégorie 3, H226

Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3, H412

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre,

Information complémentaire

2.2. Éléments d'étiquetage







Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H302+H332: Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

voir section 16.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme

ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351: Susceptible de provoquer le cancer.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

mo néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P260: Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/

vapeurs/ aérosols.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE

PAS faire vomir.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Tankversiegelung GHS₁

Date d'impression 04.05.2023

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Informations supplémentaires EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction

allergique.

Identificateur de produit Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues, No.-

CAS 9016-87-9, No REACH 01-2119457024-46-xxxx

Xylol, No.-CAS 1330-20-7, No.-CE 215-535-7, No REACH 01-

2119488216-32-XXX

Lösungsmittel Naphtha leicht, No.-CAS 64742-95-6, No.-CE 265-

199-0

Propane-1,2-diol, propoxylated, No.-CAS 25322-69-4, No.-CE

500-039-8

Ethylbenzene, No.-CAS 100-41-4, No.-CE 202-849-4

Emballage Fermeture de sécurité pour les enfants (EN 862).

Indication de danger détectable au toucher (EN/ISO 11683).

2.3. Autres dangers Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air

inflammable/explosif.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Polyisocyanate formulé.

Composants mofa	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	25% - 50%	Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Eye Irrit. 2 H319, Acute Tox. 4 H332, Resp. Sens. 1 H334, STOT SE 3 H336, Carc. 2 H351, STOT RE 2 H373	NoCAS: 9016-87-9 NoIndex: 615-005-01-6 No REACH: 01- 2119457024-46-xxxx
mofakult.ch Xylol	25% - 50%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H312, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, Skin Irrit. 2 H315, Asp. Tox. 1 H304, STOT RE 2 H373, Flam. Liq. 3 H226	NoCAS: 1330-20-7 NoCE: 215-535-7 NoIndex: 601-022-00-9 No REACH: 01- 2119488216-32-XXX
Lösungsmittel Naphtha leicht mofa	10% - 25%	Skin Irrit. 2 H315, Asp. Tox. 1 H304, STOT SE 3 H336, Aquatic Chronic 2 H411, Flam. Liq. 3 H226	NoCAS: 64742-95-6 NoCE: 265-199-0
Propane-1,2-diol, propoxylated	15% - 25%	Acute Tox. 4 H302	NoCAS: 25322-69-4 NoCE: 500-039-8
Ethylbenzene ofakult.ch	2.5% - 10%	Acute Tox. 4 H332, STOT RE 2 H373i, Asp. Tox. 1 H304, Flam. Liq. 2 H225	NoCAS: 100-41-4 NoCE: 202-849-4 mofakt NoIndex: 601-023-00-4

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

Tankversiegelung

GHS 1

Date d'impression
04.05.2023

3 / 15

4.1. Description des premiers secours

Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.

Contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion

Inhalation

Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inconfort non spécifique. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Consulter un médecin. Effets aigus anticipés: Sensation de brûlure superficielle. Vue brouillée. Apparence asthmatique. Faiblesse. Vertiges. Les symptômes

d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures witch

plus tard.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et mofakult traitements particuliers nécessaires

De petites quantités qui pénètrent dans les poumons après avoir été avalées ou ultérieurement vomies peuvent provoquer un œdème pulmonaire ou une pneumonie. Surveillance ultérieure de la pneumonie et de l'œdème pulmonaire. Des manifestations allergiques peuvent apparaître dans les 12 heures suivant l'exposition.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le ofalcult ch produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Tankversiegelung GHS₁

Date d'impression 04.05.2023

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme.

mofakult. Pour les secouristes

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Enlever toute source d'ignition. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ventiler la zone. Attention au retour de flamme. Interdire aux personnes non autorisées d'entrer dans la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. agglomérant universel, sable, kieselgur, vermiculite). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

mofakul RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Tenir le produit et les nofakult ch récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles mofakult incompatibilités Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Tankversiegelung GHS 1 Date d'impression 04.05.2023

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

mofakult 8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues (CAS 9016-87-9)

Switzerland - Occupational

Exposure Limits - Sensitizers

Switzerland - Occupational

Exposure Limits - STELs -

(KZGWs)

Switzerland - Occupational

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

Xylol (CAS 1330-20-7)

Switzerland - Biological Limit

Values (BAT-Werte)

Switzerland - Occupational

Exposure Limits - Skin Notation

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs -

(KZGWs)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of

Indicative Occupational Exposure mofakult Limit Values - Skin Notations

EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of

Indicative Occupational Exposure

Limit Values - STELs

EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of

Indicative Occupational Exposure

Limit Values - TWAs

Values (BAT-Werte)

Ethylbenzene (CAS 100-41-4)

Switzerland - Biological Limit

Switzerland - Occupational

Exposure Limits - Skin Notation

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs -

(KZGWs)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - Skin Notations

EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of

mofakult Indicative Occupational Exposure mofakult.ch

Tankversiegelung

Sensitizer

0.02 mg/m3 STEL [KZGW] (calculated as total NCO, B for

Diphenylmethane-4,4'-diisocyanate)

0.02 mg/m3 TWA [MAK] (B for Diphenylmethane-4,4-diisocyanate,

as total NCO)

2 g/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Methylhippuric

skin notation

100 ppm STEL [KZGW] 440 mg/m3 STEL [KZGW]

50 ppm TWA [MAK]

220 mg/m3 TWA [MAK]

Possibility of significant uptake through the skin (pure)

100 ppm STEL (pure)

442 mg/m3 STEL (pure)

50 ppm TWA (pure) 221 mg/m3 TWA (pure)

600 mg/g creatinine Medium: urine Time: end of shift Parameter:

Mandelic acid and Phenylglyoxylacid (see also Styrene)

skin notation

50 ppm STEL [KZGW]

220 mg/m3 STEL [KZGW]

50 ppm TWA [MAK] 220 mg/m3 TWA [MAK]

Possibility of significant uptake through the skin

200 ppm STEL

884 mg/m3 STEL

Limit Values - STELs

Date d'impression 04.05.2023

EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs

100 ppm TWA 442 mg/m3 TWA

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Protection individuelle

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection Protection respiratoire

respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre A.

Protection des mains Gants en Nitrile. Temps de percée: > 4 h. Les gants de protection

> sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions

particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps

de contact).

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection

individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance

dangereuse au poste de travail.

Risques thermiques Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des

sources d'ignition.

Contrôle d'exposition de

l'environnement

S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser

mofakult.ch

dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide. mofakult Couleur Brun. Odeur De solvant. Non déterminé.

Point de fusion/ point de

congélation:

Point d'ébullition ou point initial /

intervalle d'ébullition:

> 136°C

Inflammabilité: Limites inférieure et supérieure inflammable

0.7% - 7 %

d'explosion: Point d'éclair:

> 23°C

Température d'auto-

Non déterminé.

inflammation:

Température de décomposition:

Non déterminé.

mofakult.pH:

Non applicable.

Viscosité cinématique:

< 20,5 mm²/s

Tankversiegelung Date d'impression 04.05.2023 GHS₁

Solubilité: non miscible (Eau)

soluble (Soluble dans des hydrocarbures)

Coefficient de partage n-

Non déterminé.

octanol/eau (valeur log):

Pression de vapeur: > 8 hPa Densité et/ou densité relative: ca. 1

Densité de vapeur relative: Non déterminé. Caractéristiques des particules: Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les

classes de danger physique

9.2.2 Autres caractéristiques de

sécurité

Pas d'information disponible.

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

mofakult 10.1. Réactivité Risque d'ignition.

> 10.2. Stabilité chimique Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les

vapeurs peuvent couvrir de longues distances et s'enflammer.

10.4. Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation de charges

électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles Aucun(e).

mofalult 10.6. Produits de décomposition Aucun sous utilisation appropriée.

dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

(CAS 9016-87-9)

CL50/inhalatoire/4h/vapeurs 2 mg/l.

Xylol (CAS 1330-20-7)

Dermal LD50 Rabbit > 4350 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat = 29.08 mg/L 4 h(JAPAN_GHS) Oral LD50 Rat = 3500 mg/kg (JAPAN_GHS)

Lösungsmittel Naphtha leicht (CAS 64742-95-6) Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (IUCLID) Inhalation LC50 Rat = 3400 ppm 4 h(IUCLID) Oral LD50 Rat = 8400 mg/kg (NLM CIP)

Propane-1,2-diol, propoxylated (CAS 25322-69-4) Dermal LD50 Rabbit > 3000 mg/kg (ECHA API) Oral LD50 Rat = 3750 mg/kg (NLM_CIP)

Ethylbenzene (CAS 100-41-4)

Tankversiegelung Date d'impression 8 / 15 04.05.2023 GHS₁

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire/cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie

cutanée.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas

d'inhalation.

Danger par aspiration

Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les

poumons et provoquer des lésions.

Expérience chez l'homme

Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système

endocrinien

Peut provoquer des effets perturbateur sur le système endocrinien. Produit(s) chimique(s) perturbateur(s) endocrinien(s): Xylène,

naptha, éthylbenzène

Autres données

Donnée non disponible.

mofakult RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme.

Xylol (CAS 1330-20-7)

Ecotoxicity - Freshwater Fish -

Acute Toxicity Data

LC50 96 h Pimephales promelas 13.4 mg/L [flow-through] (EPA) fakult.ch

LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 2.661 - 4.093 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 13.5 - 17.3 mg/L (IUCLID) LC50 96 h Lepomis macrochirus 13.1 - 16.5 mg/L [flow-through]

(EPA)

LC50 96 h Lepomis macrochirus 19 mg/L (EPA)

LC50 96 h Lepomis macrochirus 7.711 - 9.591 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h Pimephales promelas 23.53 - 29.97 mg/L [static] (EPA)

Tankversiegelung Date d'impression
GHS 1 04.05.2023 9 / 15

Urheber des Dokuments bleibt der ursprünglich

LC50 96 h Cyprinus carpio >780 mg/L (IUCLID)

LC50 96 h Poecilia reticulata 30.26 - 40.75 mg/L [static] (EPA) morakult.ch

Ecotoxicity - Water Flea - Acute

ter Flea - Acute EC50 48 h water flea 3.82 mg/L

Toxicity Data

LC50 48 h Gammarus lacustris 0.6 mg/L

Lösungsmittel Naphtha leicht (CAS 64742-95-6)

Ecotoxicity - Avian - Acute Oral

Toxicity Data

LD50 Colinus virginianus >2250 mg/kg (IUCLID)

mofakult Ecotoxicity - Freshwater Fish -

Acute Toxicity Data

mc LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 9.22 mg/L (IUCLID)

Ecotoxicity - Water Flea - Acute

Toxicity Data

EC50 48 h Daphnia magna 6.14 mg/L (IUCLID)

Ethylbenzene (CAS 100-41-4)

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data

EC50 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 4.6 mg/L (IUCLID) EC50 96 h Pseudokirchneriella subcapitata >438 mg/L (IUCLID) of akult.ch EC50 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 2.6 - 11.3 mg/L [static]

(EPA)

EC50 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 1.7 - 7.6 mg/L [static]

(EPA)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data

LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 11.0 - 18.0 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 4.2 mg/L [semi-static] (EPA) LC50 96 h Pimephales promelas 7.55 - 11 mg/L [flow-through]

(FPA)

LC50 96 h Lepomis macrochirus 32 mg/L [static] (EPA)

LC50 96 h Pimephales promelas 9.1 - 15.6 mg/L [static] (EPA)

LC50 96 h Poecilia reticulata 9.6 mg/L [static] (EPA) EC50 48 h Daphnia magna 1.8 - 2.4 mg/L (IUCLID)

Ecotoxicity - Water Flea - Acute

Toxicity Data

12.2. Persistance et dégradabilité Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit peut s'accumuler dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Produit(s) chimique(s) perturbateur(s) endocrinien(s): Xylène, mofakult.ch

naptha, éthylbenzène

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé

Reconditonner ou éliminer comme des déchets spéciaux. Ne pas akult.ch mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Code OMoD (Ordonnance sur les

mouvements de déchets): 08 01 11 [S].

mofakult **Emballages contaminés** mofEliminer comme le produit non utilisé.

Tankversiegelung

Date d'impression
04.05.2023

10 / 15

Urheber des Dokuments bleibt der ursprünglich

GHS₁

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification

UN 1993

mofakult 14.2. Nom d'expédition des

Nations unies

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Xylol, Lösungsmittel Naphtha

leicht)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

3

14.4. Groupe d'emballage

1115

14.5. Dangers pour

l'environnement

Polluant marin: Non.

14.6. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments

de l'OMI

Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID UN 1993.

Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE,

N.S.A. (Xylol, Lösungsmittel Naphtha leicht).

Classe 3.

Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 3.

Code de classement F1.

Numéro d'identification du danger 30.

Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Catégorie de transport 3.

Code de restriction en tunnels (D/E).

IMDG UN 1993.

Nom d'expédition des Nations unies: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

(Xylol, Lösungsmittel Naphtha leicht).

Classe 3.

Groupe d'emballage III.

Etiquettes IMDG 3. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-E, S-E. Polluant marin: Non.

mofakult.ch mofakult.cl

ch mofakult.ch

Date d'impression 04.05.2023

11 / 15

nofakult.ch

heber des Dokuments bleibt der ursprüngliche Herau

GHS 1

Tankversiegelung

IATA UN 1993.

Nom d'expédition des Nations unies: Flammable liquid, n.o.s. (Xylol,

Lösungsmittel Naphtha leicht).

Classe 3.

Groupe d'emballage III. Etiquettes IATA 3.

Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355 (60 L).

Instruction d'emballage (LQ): Y344 (10 L).

Instructions de conditionnement (avion cargo): 366 (220 L).

Navigation fluviale ADN

UN 1993.

Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE,

N.S.A. (Xylol, Lösungsmittel Naphtha leicht).

Classe 3.

Groupe d'emballage III.

Etiquettes ADN 3. Code de classement F1. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.

Autres Informations

Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposées à ce produit que si elles mo ont été déterminées sur la base d'une évaluation des risques en vertu de l'art. 3 OLT 1 (RS 822.111) qu'il n'y a pas de charge de santé spécifique pour la mère et l'enfant ou que cela peut être exclu par des mesures de protection appropriées.

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les adolescents de moins de 18 ans ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposés à ce produit au travail, si cela est prévu par les réglementations éducatives respectives afin d'atteindre leurs objectifs éducatifs et les conditions préalables du plan d'éducation sont remplies. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle de base ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit.

Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2.

Classe de stockage 3. VOC (CH) = 441 g/l

Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues (CAS 9016-87-9)

EU - REACH (1907/2006) - List of

Registered Substances

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain

mofakult Dangerous Substances Xylol (CAS 1330-20-7)

Present

Use restricted. See item 74. (O=C=N-R-N=C=O, with R an aliphatic or aromatic hydrocarbon unit of unspecified length valid after February 2022 and August 2023) akultuch

Tankversiegelung

GHS₁

Date d'impression 04.05.2023

Present

Category Class 2

EU - European Pollutant Release and Transfer Register (E-PRTR) mofakult (166/2006) - Threshold Quantities mo

200 kg/yr TQ (water

Use restricted. See item 75. (C)

total mass of Xylene: ortho-Xylene, meta-Xylene and para-Xylene as BTEX)

200 kg/yr TQ (land

total mass of Xylene: ortho-Xylene, meta-Xylene and para-Xylene as BTEX)

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain

Dangerous Substances EU - REACH (1907/2006) - List of

Registered Substances

UN (United Nations) - Selected Volatile Substances Prone to Abuse

Present

Present

UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers

(PRTR) - Annex II - Column 1b -Releases to Water

UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 1c -

UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers

(PRTR) - Annex II - Column 2

Releases to Land

200 kg/yr (as BTEX

single pollutants are to be reported if the threshold for BTEX (the sum parameter of Benzene, Toluene, Ethylbenzene, Xylene) is exceeded)

200 kg/yr (as BTEX

single pollutants are to be reported if the threshold for BTEX (the sum parameter of Benzene, Toluene, Ethylbenzene, Xylene) is exceeded)

2000 kg/yr (as BTEX

Use restricted. See item 28. (P) Use restricted. See item 29. (P)

Use restricted. See item 75. (P)

single pollutants are to be reported if the threshold for BTEX (the sum parameter of Benzene, Toluene, Ethylbenzene, Xylene) is exceeded)

UNECE - Kiev Protocol on Pollutant 10000 kg/yr mofakult Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 3

Lösungsmittel Naphtha leicht (CAS 64742-95-6)

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine

Disruptors

EU - Cosmetics (1223/2009) -Annex II - Prohibited Substances Prohibited (containing >=0.1% w/w Benzene, listed under

Petroleum, coal, tar and natural gas and their derivatives generated using distillation and/or other processing methods)

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain

Dangerous Substances EU - REACH (1907/2006) -

Appendix 2 - Entry 28 -Carcinogens: Category 1B EU - REACH (1907/2006) -

Present (P)

Present (P)

Present

Appendix 4 - Entry 29 - Mutagens: Category 1B

EU - REACH (1907/2006) - List of

Present

Registered Substances Propane-1,2-diol, propoxylated (CAS 25322-69-4)

EU - No-Longer Polymers List

NLP No. 500-039-8 (>1<4.5 mol propoxylated units)

(67/548/EEC)

EU - REACH (1907/2006) - List of

Present

Registered Substances

mofakult Ethylbenzene (CAS 100-41-4)

Tankversiegelung

Date d'impression 04.05.2023

UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 1b -Releases to Water UNECE - Kiev Protocol on Pollutant

Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 1c -Releases to Land

UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 2

UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 3

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Present

Category Class 1

2902.6090

as BTEX)

200 kg/yr TQ (land

as BTEX) Present

200 kg/yr (as BTEX

single pollutants are to be reported if the threshold for BTEX (the sum parameter of Benzene, Toluene, Ethylbenzene, Xylene) is exceeded)

200 kg/yr (as BTEX

single pollutants are to be reported if the threshold for BTEX (the sum parameter of Benzene, Toluene, Ethylbenzene, Xylene) is exceeded)

2000 kg/yr (as BTEX

single pollutants are to be reported if the threshold for BTEX (the sum parameter of Benzene, Toluene, Ethylbenzene, Xylene) is exceeded)

10000 kg/yr

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No.

1272/2008 (GHS)

OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)

Procédure de classification

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H312: Nocif par contact cutané.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H332: Nocif par inhalation.

H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou

des difficultés respiratoires par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H351: Susceptible de provoquer le cancer.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Tankversiegelung Date d'impression 14 / 15 04.05.2023 GHS₁

mofakult,ch

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

nofakult.ch

mofakult.ch

mofakult.ch

moiakuit.cn

mofakult.ch

mofakult.ch

mofakult.ch

mofokult ob

motakult.ch

mofakult ch

Tankversiegelung GHS 1 Date d'impression 04.05.2023